

MOTION

La Chambre des Députés,

- vu le rôle actif que le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération joue dans la promotion de la politique de coopération comme élément important de la politique luxembourgeoise;
- consciente de la nécessité d'une politique de coopération luxembourgeoise avec tous les partenaires des pays en voie de développement,
- inquiète du manque de ressources humaines qui touche le bon fonctionnement de la politique de coopération et l'agencement de cette politique avec les actions des ONG et d'autres acteurs de la coopération,
- constatant le nombre inquiétant de départs inopinés notamment parmi les agents de la coopération qui affecte une continuité souhaitable du personnel de la coopération au développement,

invite le Gouvernement

- à continuer à renforcer de manière adéquate les ressources humaines du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération parallèlement avec l'augmentation constante de l'aide publique au développement;
- à améliorer le statut de l'agent de coopération, par la création d'une base légale menant à un statut unique, cohérent et clair.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 novembre 2001

Le Greffier,


Pierre Dillenbourg

Le Président,


Jean Spautz